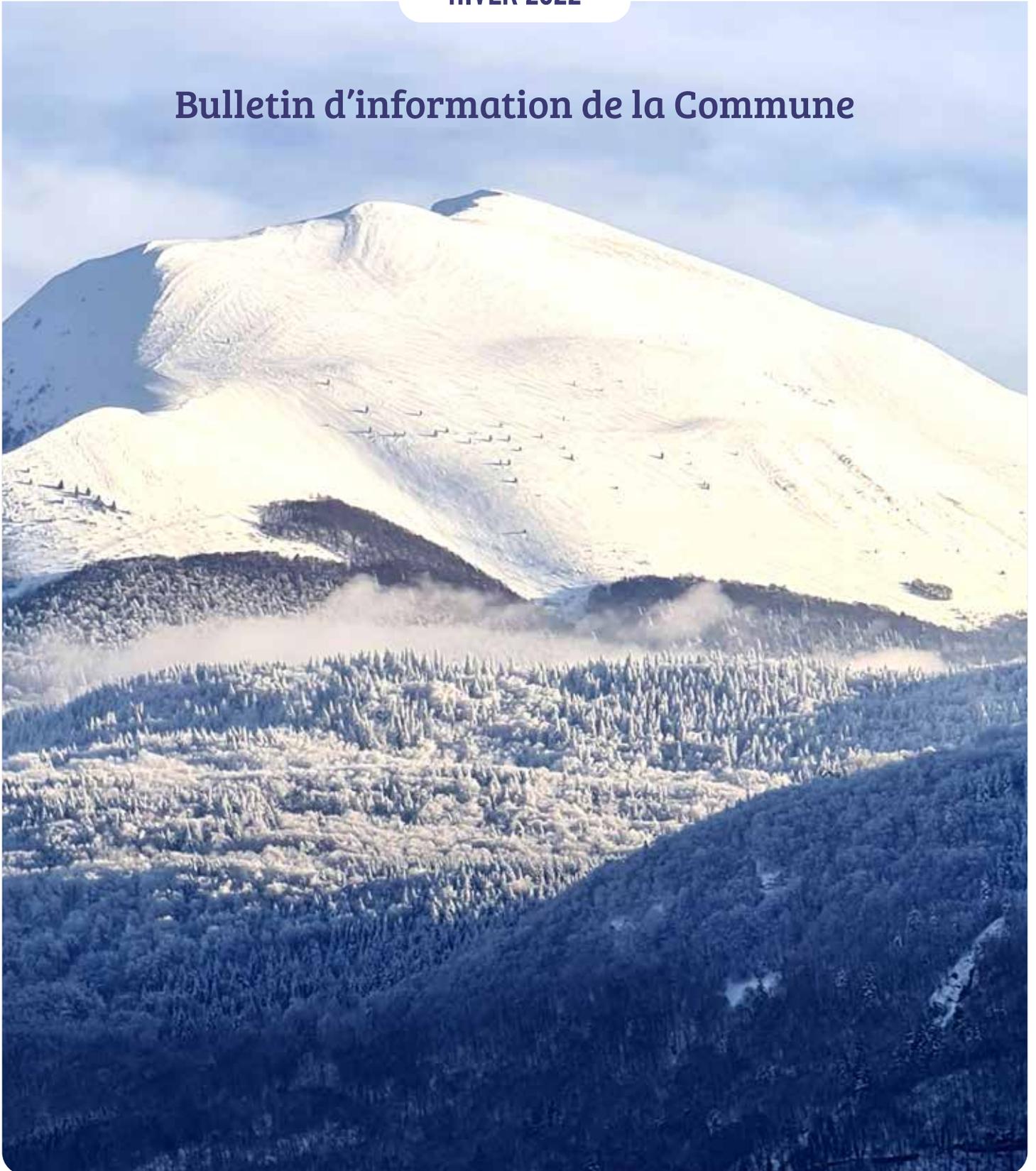




Au Fil des Pages

HIVER 2022

Bulletin d'information de la Commune



"L'Aigle sur l'Alpe du Grand Serre"



Le mot du Maire p.03
 Diaporama p.04
 Portrait p.05
 Vie communale p.05
 Vie associative p.10
 La Métro p.12
 Informations diverses p.15
 Informations pratiques p.19

Zoom sur...



Les 100 ans d'une mésageoise ! p.05



Les interventions de Jérôme Buisson
au Conseil Métropolitain du 17/12/2021 p.06



Travaux à Notre Dame de Mésage et à Vizille p.18



Les vœux du Maire

Les vœux du Maire en présentiel ayant été annulés, **Télegrenoble a mis son studio à disposition des Maires de la Métropole** pour qu'ils puissent, malgré tout, adresser leurs vœux à la population.

Jérôme Buisson, s'est prêté à cet exercice.

Vous pouvez visionner la vidéo sur le site internet de la commune.
www.notredamedemesage.fr



ÉTAT CIVIL

Naissance :

- **Martin AYRAUD** né le 07 Novembre 2021
Fils de Myriam FINET et Florent AYRAUD

Décès :

- **Raymond JOFFRE** décédé le 24 Octobre 2021



Mésageoises, Mésageois,

COVID19, Delta, Béta, Omicron et sûrement d'autres... **Je vous souhaite de garder et surtout d'avoir la santé pour cette année 2022**, ainsi que pour votre famille et vos proches. Pour ma part, je pense que c'est le plus important dans la vie. J'espère que les fêtes se sont bien passées et que la magie de Noël a illuminé les yeux des enfants et vous a permis de vous réunir en famille.

Je remercie les habitants pour leurs nombreuses décorations et le clignotement des guirlandes ainsi que le Sou des écoles qui a gracieusement offert le sapin de Noël placé devant l'entrée de la mairie.

À l'heure de l'écriture de cet édit, le Bureau Communal a décidé de ne pas programmer de date pour les « Vœux du Maire » en janvier, tant que nous ne pouvons pas proposer un moment de réunion conviviale suivie d'une collation, suite aux préconisations sanitaires actuelles.

Concernant l'actualité de ce début d'année sur la commune :

- **La plateforme pour rendre accessible la maison « Richard »** est en cours de réalisation, nous allons pouvoir probablement procéder à une mise à la vente de ce bien dans les prochains mois.
- **La réalisation de l'aire de jeux pour enfants** ainsi que l'accès carrossable pour s'y rendre démarrera en début d'année.
- **Le projet de construction immobilier sur le secteur de la Touche** au lieu-dit « Ancienne Maison bourgeoise » ou « maison forte » se poursuit, avec la prise en compte des contraintes dues au mur de l'enceinte en pierres de tufs qui se dégrade, de la présence d'eau souterraine ou à proximité, ainsi que du respect de la visibilité sur les habitations avoisinantes. Une présentation du projet sera proposée à tous les riverains.
- **Nous travaillons étroitement avec le CAUE** (Conseil Architectural de l'Urbanisme et de l'Environnement) **pour nous accompagner sur l'aménagement du secteur de la Commanderie**, derrière la mairie, inscrit comme espace préférentiel au PLUi, afin de faire participer tous les futurs acteurs et intervenants. L'idée étant de proposer une ouverture à l'urbanisation avec une qualité architecturale et environnementale la plus adaptée du fait de la co-visibilité avec la Chapelle St Firmin

classée monument historique. Les études de faisabilité sont en cours, plusieurs étapes devront être franchies durant cette année 2022 (étude des risques, étude des sols, compatibilité avec les Architectes des Bâtiments de France, soutenabilité du projet dans son ensemble et ouverture du zonage par une modification simplifiée du PLUi et sûrement d'autres surprises... !).

- Nous continuons à faire pression sur l'Etat pour **la remise en place du radar et d'une amélioration de la visibilité au niveau du carrefour RN85 / Montée de Saint Sauveur.**

- **Nous restons attentifs et vigilants sur la sécurité, les nuisances et la circulation des usagers de la « Route de Champ »**, entre notre commune et Champ sur Drac.

- **L'ALEC**, Agence Locale de l'Energie et du Climat, **fait un point de réflexion et d'analyse sur les bâtiments de l'école** afin d'émettre des hypothèses sur **le remplacement du mode de chauffage** (chaudière à fioul actuellement), **sur l'isolation, sur la mise en place de cellules photovoltaïques en toiture.** Les participations de l'État et de la Métropole encouragent fortement à ces changements. D'ailleurs, les particuliers, même en maison individuelle, peuvent en profiter. Isoler votre logement, c'est réaliser des économies d'énergie et améliorer votre confort, Grenoble-Alpes Métropole vous aide dans vos travaux de rénovation énergétique avec le dispositif Mur|Mur 2, voir le site de la Métro <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/265-mur-mur.htm>

Au sujet des ZFE-m, Zone à Faible Emission pour les voitures particulières, cette année, avant fin février, nous devons déterminer si nous nous opposons au transfert du « pouvoir de police spéciale ZFE-m » au Président de la Métropole. Ce sujet amène beaucoup de débats dans le rang des élus des 49 communes. Pour ma part je ne suis pas favorable pour le moment à créer des ZFE pour les véhicules particuliers dans les communes « rurales », de 2ème couronne des villes urbaines, mais la loi Climat et Résilience ou par décision préfectorale, devrait de toute manière nous y amener fin 2022...

Je tiens à remercier l'ensemble des membres du CCAS, pour l'organisation et la distribution des colis à nos aïeux ainsi que tous les présents lors du « petit coup à boire » du 27 novembre 2021 qui a été visiblement très appréciée.

En attendant et espérant pouvoir vous retrouver pour davantage de moments partagés et conviviaux, les élus du Conseil Municipal et moi-même vous adressent leurs **MEILLEURS VOEUX** pour cette nouvelle année 2022.

Jérôme Buisson

Après-midi festif à Notre Dame de Mésage

À l'occasion de son projet « **Les 10 Jours de la Culture** » qui a eu lieu en octobre, la Métropole a proposé aux communes de choisir un spectacle parmi un catalogue qu'elle a établi, et de financer la moitié du prix du spectacle. À ce titre, **Notre Dame de Mésage a accueilli le spectacle de magie de David Coven**, le samedi 22 octobre dernier.

La salle était comble et le public est venu de toute la métropole grenobloise !

David Coven était accompagné de deux de ses acolytes, magiciens eux aussi, et **ils nous ont offert un spectacle de qualité, qui a plu aux grands comme aux petits.**

Un goûter a été ensuite offert à tous les spectateurs par le Comité des Fêtes de la commune, qui s'est décarcassé pour offrir un sac en papier individuel, rempli de bonnes victuailles.

Et pour que l'après-midi se termine bien, **la municipalité avait commandé une séance de cinéma à l'association Les Cinémas Associés de Vizille.** Une fois l'écran et le projecteur installés, la séance du film Shaun le mouton : la ferme contre-attaque a pu démarrer. **Les émotions étaient au rendez-vous !**

Quel bel après-midi, et quelle joie de pouvoir vivre un moment partagé !



Cérémonie du 11 novembre

Le 11 novembre dernier a eu lieu la cérémonie en mémoire de l'armistice de 1918. Le Maire a lu le discours de la Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées et a rendu hommage aux soldats mézageois morts pour la France.

Toute l'assistance a ensuite observé une minute de silence.



Les colis aux bénéficiaires du CCAS

Pour la deuxième année consécutive, les bénéficiaires du CCAS ont reçu un colis gourmand.

En plus de ce colis, les bénéficiaires ont eu la surprise de découvrir un cadeau supplémentaire : **la bande-dessinée « La Pierre des Rois », de Robert Aillaud, Georges Martin et Philippe Gorgeot.**

Un apéritif a été offert aux personnes qui venaient chercher leur colis, et ce moment convivial a été fort apprécié.

« Une pensée pour tous ceux qui nous ont quittés cette année 2021. Meilleurs vœux de santé de la part des membres du CCAS. »



Les 100 ans d'une mésageoise !



Il y a 100 ans, le 23 novembre 1921, naissait Suzanne Giroud, à Saint Sauveur, sur la commune de Notre Dame de Mésage.



Née dans la maison où elle résidera toute sa vie, sa mère décède très jeune, son père est contre-maître aux carrières de plâtres à « la Combe ».

Suzanne fait ses études à Vizille en pension et remonte 2 fois par semaine dans son village. Devenue adulte, Mme Giroud sera recrutée par M. Pignat à la fin de son mandat de maire, comme secrétaire de mairie. Métier qu'elle exercera toute sa vie avec les différents édiles successifs comme M. Blanc, puis M. Mingat et M. Thirion. Très longtemps, elle travaillera aussi chez elle pour le Centre des Impôts, et s'occupera du ménage de l'école. Mme Giroud prend sa retraite en 1986 et est remplacée par Mme Lacroix. On l'aperçoit alors beaucoup lors de ses promenades dans la commune...

La municipalité souhaite un très bon 100^{ème} anniversaire à Mme Giroud !

VIE COMMUNALE

Inscriptions sur les listes électorales

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril et les élections législatives les 12 et 19 juin.

Vous changez d'adresse

Pensez à signaler tout changement d'adresse, même intracommunal, pour la mise à jour des listes électorales. En cas d'édition de nouvelles cartes, votre carte sera envoyée à la bonne adresse.

Joindre à votre demande un justificatif de domicile récent (- de 3 mois).



Listes électorales 2022 : vous pouvez vous inscrire jusqu'à début mars 2022 !

Publié le 23 décembre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



Crédits : © Patryssia - stock.adobe.com

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire. Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au mercredi 2 mars 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote. [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) vous présente les différentes démarches pour vous inscrire.

Vous pouvez vous inscrire :

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du [Cerfa n°12669*02](https://www.service-public.fr) de demande d'inscription ;
- par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le [Cerfa n° 12669*02](https://www.service-public.fr) de demande d'inscription.

⚠ Attention :

Dates limites d'inscription sur les listes électorales		
Inscription	Élection présidentielle	Élections législatives
En ligne	Jusqu'au 2 mars 2022	Jusqu'au 4 mai 2022
En mairie ou par courrier	Jusqu'au 4 mars 2022	Jusqu'au 6 mai 2022



Conseil Métropolitain du 17 décembre 2021 : Interventions de Jérôme Buisson



Je tiens à vous faire part de mes interventions orales lors de ce conseil métropolitain concernant 2 délibérations :

- Délibération N° 54 (1DL210805) intitulée « **CENTRALITE HISTORIQUE VIZILLOISE - Engagement d'une démarche de projet partagée** » :
J'ai indiqué l'importance de cet engagement pour le rayonnement du bassin Vizillois, la satisfaction des communes avoisinantes et leur participation à l'élaboration de ce projet.
- Délibération N° 107 (1DL210866) intitulée « **Tarif de l'eau potable à compter du 1er janvier 2022** » :
J'ai voté contre cette délibération avec l'explication de vote ci-après :

« M. le Président, Chers collègues,

Nous rencontrons tous nos administrés, nos habitants dans nos communes et ailleurs, et sommes sensibles quand ils nous disent qu'ils payent de plus en plus et nous sommes d'accord avec eux. Les retraités se plaignent que leur retraite n'évolue pas, un mouvement national s'est créé, les gilets jaunes, dont l'origine portait sur la diminution de leur pouvoir d'achat.

Nous soutenons tous les actions solidaires, nous donnons des subventions aux associations qui viennent en aide aux démunis, aux plus précaires ou à vocation humanitaire. Nous augmentons même parfois notre budget du CCAS... et là, bien assis dans notre fauteuil douillet de l'hémicycle de la Métropole, nous faisons abstractions des charges qui augmentent pour nos concitoyens : le carburant, le gaz, l'électricité, la taxe GEMAPI, les denrées alimentaires pour ne citer qu'eux... Et nous participons tranquillement à l'augmentation du prix de l'eau.

L'eau est une ressource, un besoin vital pour tout le monde. Et nous prenons en otage la population. Pour une fois, nous ne sommes pas contraints par l'État, ni par une loi derrière laquelle nous pouvons nous cacher pour dire que ce n'est pas de notre faute. Cette fois-ci, c'est nous qui sommes décisionnaires.

Alors oui, on pourra nous montrer des tableaux Excel, des diaporamas nous indiquant le nombre de km de linéaire de tuyaux à remplacer, les vannes, etc... On pourra nous dire qu'il faut installer des sécurités puis des éléments qui sécurisent la sécurité, qu'il faut remplacer des tuyaux qui deviennent obsolètes, des réservoirs qui vieillissent. Bref, tant d'arguments qui indiquent que l'on se doit d'augmenter le prix de l'eau.

Alors que, par exemple, quand je vois les centaines de milliers d'euros qui sont injectés pour remplacer des clôtures, je me dis que certaines dépenses pourraient être diminuées, étalées dans le temps et que la Métropole maintienne un prix de l'eau identique pour ne pas encore taper dans le porte-monnaie des métropolitains.

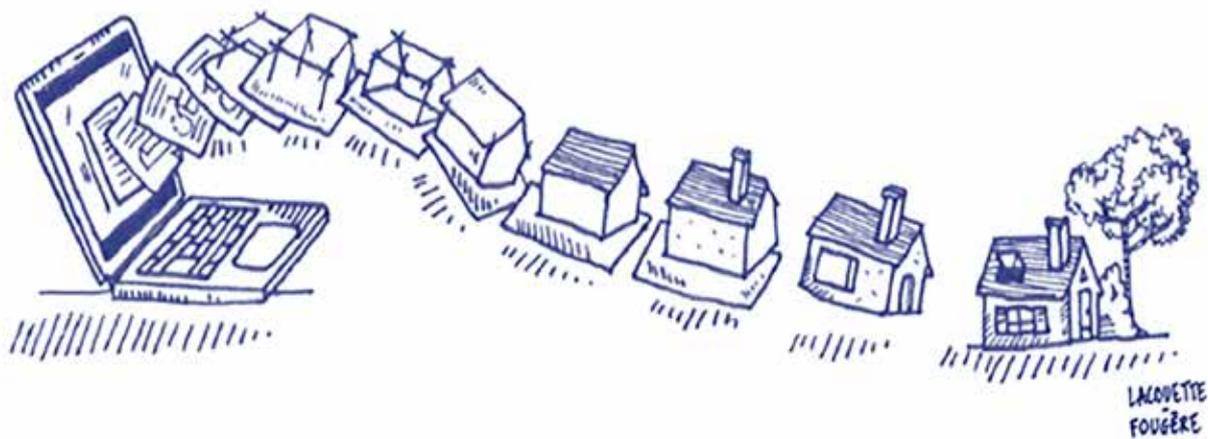
Je comprends qu'il faille suivre le coût de la vie, l'inflation, que les matières augmentent. Mais en tant qu'élu, représentant de quelques métropolitains, si ma voix peut être entendue, je ne cautionne pas cette augmentation du prix de l'eau à chaque habitant. Le budget de l'eau ne nécessite pas une augmentation. Ou alors peut-être auprès des industriels, éventuellement.

Ce n'est pas tant l'augmentation des dépenses techniques, de matériel ou autre qui me dérange. Mais plutôt sur un aspect politique, sur le discours que nous tenons, avec la période difficile que nous vivons où l'on entend des reportages où les gens vont diminuer leurs dépenses dans les cadeaux, leurs achats de repas de Noël et nous, nous proposons de continuer à leur appuyer sur la tête.

J'aurais apprécié que cette délibération porte sur une volonté de rechercher des moyens à mettre en place pour diminuer le prix de l'eau tout en maintenant un service de qualité et non de justifier une augmentation basée sur l'inflation.

Je voterai contre cette délibération qui propose une augmentation du prix de l'eau à tous les métropolitains.»

Malgré des voix « contre », la délibération pour l'augmentation du prix de l'eau a été adoptée...



La dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme

L'urbanisme 2.0 : La dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme

Depuis le 1er janvier 2022, nous sommes prêts à recevoir vos demandes de permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme, en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

Le dépôt en ligne, c'est...

- Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.
- Un gain de temps et d'argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.
- Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.
- Plus de transparence sur le traitement de vos demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible : le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) accessible depuis le lien :

<https://depotdau.lametro.fr/gnau/#/>

Ce Guichet numérique accessible sur Internet vous permettra de déposer de manière dématérialisée et sécurisée vos demandes d'autorisation d'urbanisme. Depuis votre espace personnel, vous pourrez suivre les principales étapes de l'instruction de votre dossier.

Vous pouvez retrouver sur le site internet de la mairie <https://www.notredamedemesage.fr/la-mairie/urbanisme/> un guide utilisateur plus complet.

La Commission Urbanisme

IMPORTANT :

Toute saisie par voie dématérialisée devra être faite uniquement depuis ce guichet numérique.

Aucune saisie par mail ne sera acceptée pour les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Toutefois, le dépôt de votre dossier papier est toujours possible à l'accueil de la Mairie.

Réunion publique du 8 Décembre 2021

- Les Maires de Champ sur Drac et Notre Dame de Mésage, ont tenu une **réunion publique sur place à Champ sur Drac le 8 Décembre 2021** pour évoquer les problèmes dus aux véhicules empruntant la Route de Champ qui relie les deux territoires, et les solutions mises en place. En effet, l'usage de cette voirie, lors d'importants flux de véhicules pendant les vacances scolaires crée de l'insécurité, des nuisances, des désordres aux usagers, aux riverains, aux habitants qui résident aux débouchés de cette voirie.
- La salle était comble, l'échange qui s'en est suivi s'est très bien déroulé, les actions ont été comprises et appréciées. **En effet, un arrêté commun a été pris afin d'interdire la circulation des véhicules sur « La route de Champ » tous les week-ends des vacances scolaires, du vendredi soir au lundi matin, jusqu'à août 2022.**
- Francis Dietrich, Maire de Champ sur Drac, a expliqué les motivations, les conditions de mise en place de l'arrêté, acté par les deux communes, ainsi que le bilan qui en sera fait en septembre 2022.

- De plus, en parallèle de cet arrêté municipal conjoint, j'ai interpellé la Métropole pour nous aider à travailler sur la pérennité de mise en sécurité de cette desserte.
- Côté Notre Dame de Mésage, **deux panneaux « Route Barrée »** avec disque de distance et texte **« Pendant les week-ends en période de vacances scolaires par Arrêté municipal »**, sont posés au niveau du carrefour RN85/ Montée de St Sauveur, et un autre au niveau du parking du Rif. Une barrière Galva pivotante est installée au croisement de la Place St Sauveur et de la Route de Champ.
- La séance s'est terminée par un échange de questions/réponses sur différents points ayant trait à nos communes.

Jérôme Buisson

La classe des CE1 - CM2

Les CM2 de la classe de CE1 racontent les séances à la patinoire de Grenoble sur un ton plus ou moins sérieux.

La patinoire

Nous sommes allés à la patinoire à Grenoble, elle s'appelle « Pôle Sud ».

Nous y sommes allés en bus avec la classe de CE2 - CM1.
On a fait plusieurs exercices comme apprendre à s'assoier et à se relever, jeter des anneaux et les rattraper et apprendre à freiner.

On a fait 3 séances et pour enlever les patins et les ranger, il fallait bien remettre les lacets dans les patins puis on se rhabillait et on s'en allait.

Pour la tenue, il fallait éviter les jeans avec les vestes qui arrivent aux genoux ; il fallait s'habiller chaudement mais pas trop !

Charlie B. - CM2



Des gags à la patinoire

A la patinoire de « Paul-Sud », il y a les voyous de la glace. Ces dangereux patineurs poussent les personnes à proximité. Les victimes souffrent d'affreuses douleurs aux bras, aux jambes ou au dos. Tous les autres patineurs sont terrorisés !

Dans leur gang, il y a : Paulo le rapido, Lino bousculo et le plus fort, Aurélien des patins.

Et c'est la fin de la nouvelle info « Patino info » !

Milo P.D.D - CM2



La protection de l'environnement au cœur des préoccupations des CE2 - CM1



Dans le cadre de ce projet de classe dont le thème principal cette année est la protection de l'environnement, les élèves du CE2/ CM1 ont pu participer à deux interventions de la Métropole sur la prévention et le tri des déchets ménagers, ainsi que sur le gaspillage alimentaire.

Lors de la première animation, Hakim, le super messenger animateur, nous a expliqué pourquoi il était si important de trier les déchets. De plus, cette intervention a permis aux enfants de s'interroger sur ce sujet : Quels sont les impacts financiers et environnementaux ? Comment trier les déchets à l'école et à la maison ? Et surtout, que deviennent les déchets une fois collectés ? **Un jeu collectif sur le tri des déchets a été proposé afin que les élèves se familiarisent encore plus sur ce sujet.**

Pour aller un peu loin dans la découverte de cette thématique, la deuxième intervention a concerné **le gaspillage alimentaire** et les enfants ont pu apprendre les conséquences de ce gaspillage. En effet, en France, le coût du gaspillage de denrées du champ à la poubelle représenterait d'après l'ADEME 16 milliards d'euros annuels, soit 240 € par an et par personne, dont 150 € sont payés directement par le consommateur.

Les élèves ont pu également comprendre l'impact environnemental du gaspillage. Cela se traduit par un gaspillage de ressources naturelles (eau, surfaces agricoles...) mais aussi des pollutions liées à la production des aliments (utilisation de pesticides, engrais chimiques...) et à leur destruction.

Tous ces questionnements ont été abordés avec l'exemple du circuit du pain, de sa production à sa consommation, sous forme d'un jeu.

Pour plus d'informations :

<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/272-je-trie-comment-mes-dechets.htm>

<https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/eviter-production-dechets/dossier/reduire-gaspillage-alimentaire/enjeux>

Les pré-inscriptions à l'École pour la rentrée 2022

Les pré-inscriptions à l'école pour la rentrée 2022-2023 auront lieu **du lundi 4 avril au vendredi 15 avril 2022 en mairie**, aux heures d'ouverture de l'accueil, ou par mail à mairie.ndmessage@wanadoo.fr

Cela concerne les entrées en Petite Section et "les nouveaux arrivants".

Documents à apporter en mairie :

- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile récent
- Le certificat de radiation (si changement d'école)



YES - Yoga et Sophrologie



L'Association Yes-Yoga Et Sophrologie
vous présente ses meilleurs vœux 2022 !

Les ateliers se déroulent en Salle d'Évolution, sous l'école de Notre Dame de Mésage de 9h30 à 12h, Accueil à partir de 9h15.

Samedi 5 février - Samedi 5 mars
Samedi 2 avril - Samedi 30 avril

A l'occasion d'un anniversaire, d'un événement particulier ou simplement la joie de faire découvrir un atelier, offrez une carte cadeau personnalisée.

Au plaisir de vous accompagner dans la découverte et la pratique des deux disciplines,

Association Yes-Yoga Et Sophrologie

37 Allée du Connex

38220 Notre-Dame-de-Mésage

06 67 97 66 06

<https://yes-yoga-et-sophrologie.jimdosite.com>

Que la paix et la liberté intérieures guident nos pas à chaque instant !

L'Association Yes-Yoga Et Sophrologie propose des pratiques variées pour vous accompagner en douceur à vivre sereinement l'hiver, renforcer votre corps et son immunité, apaiser les tensions, mieux gérer les émotions...

Prenez le temps de les découvrir, en ateliers collectifs mensuels les samedis, elles s'intégreront dans votre quotidien.

Pour en savoir plus et se pré-inscrire, rdv sur :
<https://yes-yoga-et-sophrologie.jimdosite.com>

*Bonjour à toutes
et à tous,*

*En ce début d'année le comité des
fêtes de Notre Dame de Mésage
vous prépare une soirée Disco, un
dîner-spectacle coloré et plein de
bonne humeur !*

*Nous avons hâte de vous
retrouver en bonne santé pour
passer de bons moments tous
ensemble.*

L'équipe du comité des fêtes

Nous ferons de notre mieux pour vous proposer diverses actions afin de pouvoir financer les projets scolaires de nos enfants !

Nous organiserons un beau carnaval coloré sans oublier les bugnes !



C'est tout un programme que prévoit le Sou des écoles pour ce début d'année 2022 !!!

Sou des écoles



Ensemble, Soyons de l'Avance

Vente de brioches gourmandes, animations et vente de chocolats pour Pâques...

Le mot de l'Association AGIL

Un grand merci à nos adhérent(e)s pour leur présence dans notre association, compte tenu de la période difficile traversée et encore incertaine.

Toute l'équipe d'AGIL souhaite à toutes et à tous l'espoir d'une année meilleure.

Par contre, pour envisager une nouvelle saison 2022/2023, il faut dès à présent, si l'association AGIL doit perdurer, et nous le souhaitons tous, **trouver d'autres bénévoles.**



Si l'aventure vous tente, contactez-nous par mail, nous accueillerons avec plaisir toutes vos suggestions !

Contact : agilmessage@orange.fr

Annie, Marie et Stéphanie



Collecte des objets volumineux sur rendez-vous objectif réemploi

À partir du 1er février 2022

Vous souhaitez évacuer des objets volumineux dont vous n'avez plus l'usage ? Avez-vous pensé à les confier à une **association (lien vers page réemploi)** pour leur donner une seconde vie ? Ils sont hors d'usage ? Savez-vous qu'ils peuvent être récupérés en magasin sous certaines conditions ? Sinon les **21 déchèteries** de la Métropole sont à votre disposition.

Si aucune de ces solutions n'est possible pour vous, alors la Métropole propose un nouveau service de collecte des objets volumineux en porte-à-porte, gratuit et sur rendez-vous.

Tout sera fait pour favoriser le réemploi des objets collectés.

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, la Métropole propose de collecter en pied d'immeuble ou devant les maisons les objets volumineux qui ne pourraient être donnés à une association ou apportés en déchèterie. Ce nouveau service gratuit vise à offrir une seconde vie aux objets pouvant être réparés ou réutilisés afin de minimiser la quantité de déchets produits sur le territoire. Opérationnel dès le 1er février 2022.

Comment procéder ?

- Prendre connaissance des **règles d'utilisation du service**
- Demander un rendez-vous **sur le formulaire en ligne** à partir du 1er février 2022 : [\(https://demarches.grenoblealpesmetropole.fr/\)](https://demarches.grenoblealpesmetropole.fr/) ou au 0 800 500 027 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Un opérateur vous contactera par téléphone pour fixer le RDV et valider la liste des objets à collecter.

A noter : Les dépôts sauvages exposent tout contrevenant à des sanctions (amende jusqu'à 2 500 €).

COLLECTE D'OBJETS VOLUMINEUX POUR REEMPLOI

A compter du 1er février 2022

Catégorie d'objets volumineux autorisés :

- Accessoire de décoration (miroir, tapis, ...)
- Audio-visuel et informatique (imprimante, ordinateur, téléviseur, ...)
- Bricolage (porte, fenêtre, volet, vitre, échelle, escabeau, ...)
- Gros électroménager (réfrigérateur, congélateur, four/micro-onde, cuisinière, plaque de cuisson, lave-linge, sèche-linge, appareil de chauffage gaz et électrique, aspirateur, ...)
- Equipement jardin (barbecue, parasol, balançoire, toboggan, ...)
- Jardinage (tondeuse électrique, brouette, ...)
- Literie (lit, sommier, matelas, ...)
- Lots d'objets en bon état (livres, CD, Jeux, jouets, bibelots, petit outillage, chaise, bagage, sac, poussette, siège auto, baignoire bébé, ...)
- Gros mobilier (table, fauteuil, armoire, buffet, commode, bibliothèque, étagère, meuble de cuisine et de salle de bain, ...)
- Puériculture (table à langer, parc, chaise haute, lit pliant, jouets volumineux, ...)
- Sanitaire (baignoire, bac douche, évier, ballon eau chaude, chauffe-eau, ...)
- Sport (vélo, équipement divers, ...)

Les déchets et objets exclus de la collecte :

- Déchets verts
- Gravats et autres déchets de chantier (plâtre, etc)
- Emballages et produits toxiques (batteries, piles, peintures, solvants, huiles, enduits, extincteurs, etc)
- Déchets souillés (par huiles, peintures...)
- Cartouches d'encre, ampoules et néons
- Produits radioactifs et explosifs (bouteilles de gaz...)
- Déchets d'activités de soins à risque infectieux
- Amiante
- Cendres, suies et mâchefers
- Pneus, véhicules, carburants et éléments de carrosserie
- Objets coupants et tranchants
- Palettes et ferraille
- Les objets de petite taille (inférieurs à 0,5m³) ne sont pas autorisés, sauf s'ils sont en bon état (destinés au réemploi)

Règles d'utilisation :

- Service réservé aux particuliers résidant sur le territoire métropolitain
- Le volume global d'objets présentés par dépôt doit être compris entre 0.5 m³ (équivalent à un lave-linge) et 3m³ (à titre d'exemple un canapé 3 places = 2m³)
- Chaque objet ne doit pas dépasser 3m d'envergure et 80 kg
- Les objets ne doivent pas être démontés et facilement transportables
- Le recours au service est limité à 2 fois par an et par foyer
- Les RDV s'effectuent par créneau de 2h, du lundi au vendredi à partir de 7h30
- Le délai de collecte est de 4 semaines environ
- Les objets doivent être déposés soigneusement, devant chez vous, sur le trottoir, sans gêner la circulation piétonne
- Ils doivent être présentés le jour J, peu de temps avant la collecte, à l'horaire indiqué au moment de la prise de RDV
- **La présence du propriétaire est obligatoire**
- Seuls les encombrants enregistrés lors de la prise de RDV seront collectés.

Les objets volumineux pris en charge par le prestataire de la Métropole seront triés, contrôlés et éventuellement réparés : les objets en bon état seront revendus en boutiques solidaires à faible prix ou distribués à des familles fragilisées. C'est tout l'enjeu du dispositif : ne voyez plus un encombrant à évacuer mais un meuble ou un frigo à donner. Si l'objet n'est pas réutilisable, il sera orienté vers le recyclage.

Ce dispositif vient en complément des autres dispositifs déjà existants :

- Vous avez des objets en bon état, n'hésitez pas à les apporter en priorité auprès des acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire : **les acteurs du réemploi** (lien vers page réemploi)
- S'ils sont hors d'usage, certains peuvent être récupérés en magasin (sous certaines conditions), sinon **21 déchèteries** (lien vers pages déchèterie) sont à votre disposition sur le territoire.



Stop aux erreurs de tri



**ATTENTION
JE POURRIS TOUT!**



**Une erreur et ça craint
pour le tri !**

**LE SAC GRIS, C'EST TOUJOURS
DANS LE BAC GRIS**

grenoblealpesmetropole.fr



**Chaque geste compte. Ensemble, améliorons la
qualité du tri des déchets de la Métropole !**

Et soyez attentifs, un jeu-concours sur les déchets paraîtra bientôt sur les réseaux sociaux avec à la clé un vélo électrique et de nombreux autres lots....

La Métropole grenobloise a été l'une des premières à proposer le tri des déchets en France en 1989. Elle a encore été parmi les premières à simplifier les consignes de tri en 2016 avec « tous les emballages se trient ». Pourtant elle fait aujourd'hui figure de mauvaise élève avec près de **40% d'erreurs constatées dans le bac de tri. Il est urgent d'agir.**

Aujourd'hui, 4 déchets sur 10 jetés dans la poubelle de tri ne devraient pas être là. Fort de ce constat, Grenoble-Alpes Métropole lance une campagne de communication pour éviter les erreurs de tri les plus fréquentes qui peuvent avoir de lourdes conséquences.

Car oui, le mauvais tri a bien des conséquences : **blessures des éboueurs et agents de tri, casse des camions poubelle, panne des machines au centre de tri, perte de matières recyclables, etc...** La campagne de communication insiste sur deux déchets trop fréquemment trouvés dans la poubelle de tri et qui ne devraient pas y être : les sacs poubelle fermés et le verre.

Qu'ils contiennent des ordures ménagères ou même des emballages bien triés, les sacs poubelles, avec leurs contenus, ne doivent pas se trouver dans le bac de tri.

Ils risqueraient de pourrir le tri de vos voisins.

Si vous enfermez vos emballages et papiers dans un sac poubelle. Il ne pourra pas être traité et finira en incinération. Videz son contenu de déchets recyclables dans le bac de tri, en vrac.

Quant aux bouteilles en verre et bocaux, ils sont à jeter dans les poubelles à verre. Ainsi, pas de risque de blessure et le verre pourra être recyclé à l'infini !

Les instances participatives de la Métropole se renouvellent. Candidatez !



Vous aimez prendre la parole, échanger des idées, débattre ?

Vous voulez agir pour notre territoire ?

Rejoignez le Conseil de développement (C2D), la Commission Consultative des services Publics Locaux (CCSPL), les Comités d'Usagers ou les Conseils Citoyens Politique de la Ville (CCPV) !

Depuis 2015, la Métropole grenobloise associe les métropolitains aux projets qui sont en lien avec le développement de notre territoire.

Cette participation citoyenne s'inscrit notamment dans le cadre du C2D, de la CCSPL, des Comités d'Usagers ou encore des Conseils Citoyens Politique de la Ville qui renouvellent actuellement une partie de leurs membres.

- **Le Conseil de développement (C2D)** est une instance autonome et indépendante qui a pour but de nourrir les réflexions et les décisions sur les orientations politiques métropolitaines.

Composé de 60 membres, impliqués dans le territoire à titre associatif, professionnel, culturel, militant ou intellectuel, le conseil de développement fonctionne sous la forme d'un laboratoire prospectif, agitateur d'idées.

Les membres siègent, en leur nom propre, pour une durée de trois ans, avec la possibilité de ne s'impliquer qu'une seule année, le temps d'une mission, au conseil de développement.

La disponibilité requise est la participation à 4 ou 5 réunions par an, avec l'opportunité de s'impliquer davantage dans des groupes de travail, des rencontres sur le terrain, la réalisation d'interviews, ou l'animation de controverses par exemple.

La mission prospective du Conseil de développement en 2022 est de mener une réflexion sur les nouvelles façons d'habiter la Métropole. Les membres du Conseil de développement ont carte blanche pour organiser des rencontres avec des grands témoins, repérer et croiser des initiatives locales et tester des scénarios prospectifs. C'est l'occasion d'essaimer des projets exemplaires en matière d'habitabilité sur les questions d'urbanisme, de formes urbaines, de fabrique de la ville, les relations ville/montagne, la transition...

- **La Commission consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)** représente une interface entre les élus et les usagers. Elle vise à améliorer la qualité des services publics métropolitains (assainissement, traitement des déchets...) en examinant les rapports d'activités et en rendant des avis sur la gestion des services publics locaux.
- **Les Comités d'Usagers « Eau et Assainissement », « Déchets », « Energie » et le CoMMAPI** contribuent à la diffusion des informations entre les usagers et les services métropolitains.
- **Les Conseils citoyens politique de la Ville** situés dans les 10 quartiers prioritaires de la métropole donnent des avis sur les orientations politiques et les financements dans les quartiers.

Acteurs du territoire, habitants, associations, entreprises, syndicats, établissements publics, chambres consulaires... sont invités à candidater jusqu'au 14 février 2022.

Pour cela, rendez-vous sur <https://participation.lametro.fr>

Toutes les candidatures seront instruites par la Métropole qui arrêtera la liste définitive des membres en fonction de critères visant à assurer la diversité des membres et la représentation de l'ensemble des territoires de la Métropole. Les personnes et organismes retenus seront contactés courant février.



REJOIGNEZ LES INSTANCES PARTICIPATIVES DE LA MÉTROPOLE !

Appel à volontaires ouvert jusqu'au 14 février 2022



Travaux sur la Montée de St Sauveur

Les travaux en cours sur la Montée de Saint Sauveur effectués par la Régie de l'eau et de l'assainissement de Grenoble Alpes Métropole nécessitent **la coupure à la circulation de celle-ci, entre la RN 1075 et le parking de la montée dit « du Rif ».**

Cette coupure à la circulation devrait avoir lieu **du 14 au 16 février de 8h30 à 16h30, un flyer sera distribué dans vos boîtes aux lettres.**

Un itinéraire de déviation sera mis en place par la route de Champ sur Drac.

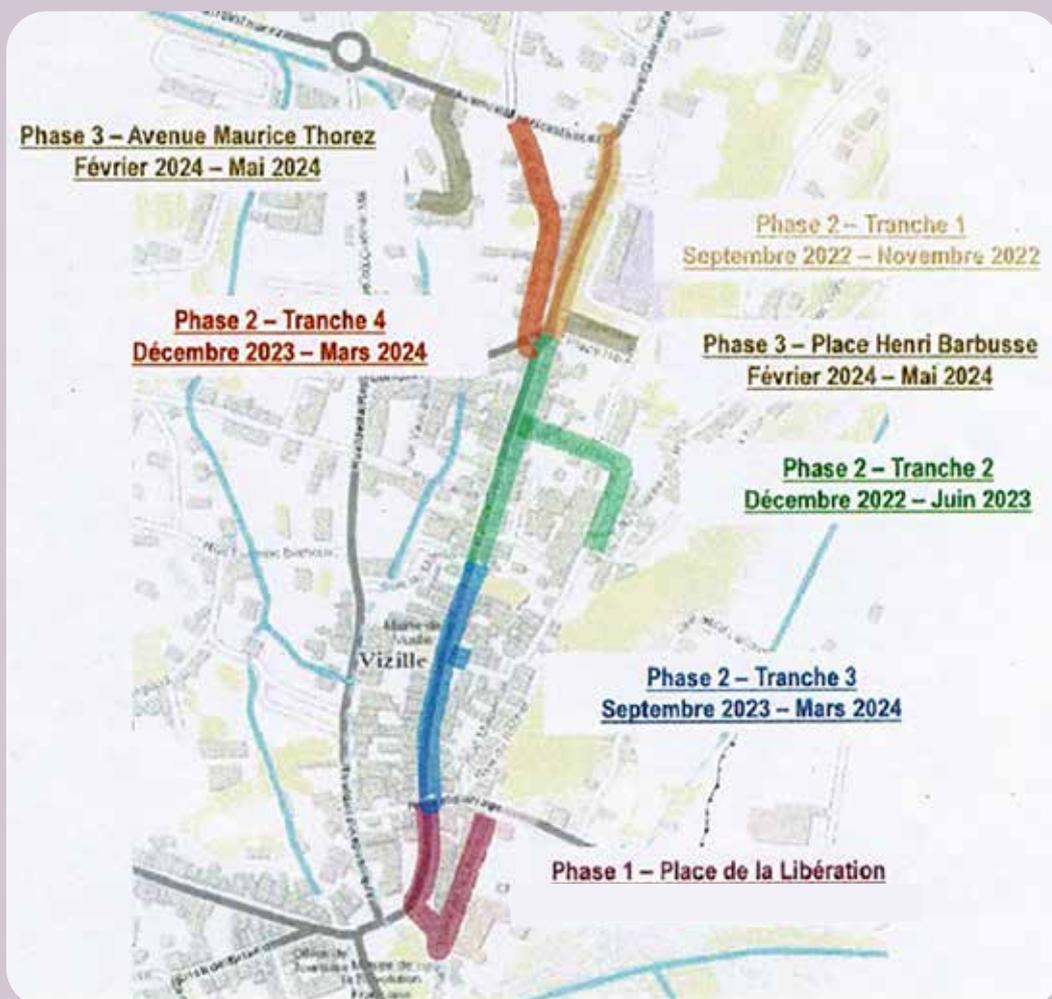
En cas de problème d'accès à votre propriété, vous pouvez contacter directement l'entreprise sur place ou, si besoin, au numéro de portable suivant : **06 75 08 26 55**

Travaux sur Vizille par Grenoble Alpes Métropole

Des travaux de restructuration et de mise en conformité des réseaux d'eau potable et d'assainissement sur Vizille dans le secteur de la Place de la Libération, Place du Château et de la rue Général de Gaulle **vont impacter l'accès et la circulation dans le centre-ville sur les années 2022-2024.**

La phase 1 de ce chantier va nécessiter **la fermeture totale à la circulation de la RD 524, accès tunnel en direction de Vaulnaveys, pour une durée prévisionnelle de 1 mois à compter de début avril.**

Un plan de circulation et des itinéraires de déviation seront mis en place pour les véhicules et les transports en commun, les informations seront disponibles sur « Vivre à Vizille », application « Politeia » et sur le site internet de la Mairie de Vizille.



FERMETURE DE LA TRÉSORERIE DE VIZILLE

VOS SERVICES DE PROXIMITÉ A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2022

Païement chez un buraliste agréé en carte bleue ou espèces jusqu'à 300 euros
(impôts, amendes et factures locales dotées d'un QR Code)



- ESCO BAR : 19 rue du Pont à **Vizille**
- TABAC PRESSE : 143 chemin du Bois de Cornage à **Vizille**
- TABAC PRESSE du Château : 49 rue Jean Jaurès à **Vizille**
- TABAC PRESSE GANDIOL : 174 rue du Général de Gaulle à **Vizille**
- TABAC PRESSE rue de Verdun à **Champ sur Drac**
- TABAC 178 avenue de la gare à **Jarrie**
- TABAC PRESSE 222 rue de la gare à **Saint Georges de Commiers**

Pour trouver votre buraliste, flashez le QR CODE ci-contre :



Pour les démarches concernant

Vos impôts



0 809 401 401 Service gratuit
+ prix appel

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h



Par messagerie dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



Sur le site impots.gouv.fr – Espace Particulier pour tous vos services en ligne et prendre rendez-vous sous la rubrique CONTACT.



Centre des Finances publiques
38 avenue Rhin et Danube
38100 **GRENOBLE**
Ouvert de 8 H 30 à 12 H tous les matins

Vos factures locales



Service de Gestion Comptable de VIF
04 76 72 51 28



sgc.vif@dgfip.finances.gouv.fr



Sur payfip.gouv.fr pour payer
(ou le site indiqué sur la facture)



Service de Gestion Comptable
Place de la Libération
38450 **VIF**
Ouvert de 8 H 30 à 12 H
lundi-mardi-vendredi

Au plus près de vous, les bus itinérants France Services vous renseignent tous les mardis à Vizille marché Henri Barbusse de 8h30 à 12h

Les dangers du monoxyde de carbone

Chaque année, plusieurs milliers de personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone.

La prévention consiste à faire adopter les bons gestes et à informer sur les règles de sécurité concernant le fonctionnement des appareils de chauffage, des cheminées et des moteurs.

Les conseils

Pour limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone au domicile, il convient de :

- Avant chaque hiver, faire systématiquement **vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée** par un professionnel qualifié
- **Tous les jours, aérer au moins dix minutes, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement** et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air
- Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion : **ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu**
- **Placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments** ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

Les effets

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz asphyxiant indétectable : il est invisible, inodore et non irritant. Il se diffuse très vite dans l'environnement et peut être mortel en moins d'une heure.

L'intoxication au monoxyde de carbone se produit après l'inhalation de ce gaz, issu de la combustion des matières organiques dans des conditions d'apport insuffisant en oxygène, ce qui empêche l'oxydation complète en dioxyde de carbone (CO₂). Le monoxyde de carbone provoque l'intoxication en se fixant sur les globules rouges (via la respiration et les poumons) et en empêchant ces globules de véhiculer correctement l'oxygène dans l'organisme.

Maux de têtes, nausées, vomissements, sont les symptômes qui doivent alerter. Si ces symptômes sont observés chez plusieurs personnes dans une même pièce ou qu'ils disparaissent hors de cette pièce, cela peut être une intoxication au monoxyde de carbone. Dans ce cas, il est nécessaire d'aérer, d'évacuer le lieu et d'appeler les urgences en composant le 15 ou le 112.

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.



www.prevention-maison.fr



La majorité des décès dus aux émanations surviennent l'hiver.

Avec le froid, il est légitime d'augmenter le chauffage. Du monoxyde de carbone ou CO, gaz toxique résultant d'une mauvaise combustion, peut alors se dégager des appareils de chauffage, des cheminées et des moteurs à combustion interne (fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou encore à l'éthanol). Plus des trois quarts des intoxications ont ainsi lieu d'octobre à mars.

Cette intoxication est la première cause de mortalité par toxique en France. Plus des trois quarts des Français équipés d'appareil de chauffage à combustion ne sont pourtant pas conscients d'avoir à leur domicile des appareils susceptibles d'émettre du CO. Selon les données de l'Institut de veille sanitaire, près de huit intoxications au monoxyde de carbone (CO) sur dix ont lieu de manière accidentelle dans l'habitat. La chaudière y est la source d'intoxication la plus fréquente.

www.prevention-maison.fr



MAPROCURATION



Nouvelles modalités pour établir une procuration

Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022. Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer au bureau de vote, vous pouvez établir une procuration. www.maprocuration.gouv.fr est un nouveau service développé par le Ministère de l'Intérieur pour permettre aux administrés d'établir une procuration rapidement et facilement. Ainsi, chaque citoyen inscrit sur une liste électorale souhaitant donner procuration, remplit les informations nécessaires directement sur le site.

Maprocuration permet un suivi numérique de votre demande de procuration électorale. Vous n'avez aucun nouveau compte à créer, aucun document à imprimer ni formulaire papier à renseigner. Les données renseignées sur Maprocuration sont communiquées automatiquement par voie numérique au policier ou au gendarme devant lequel vous vous présenterez pour valider votre identité. Vous recevrez un accusé de réception numérique à chaque étape et vous êtes informé en temps réel de l'évolution de votre demande.

Présenter sa demande aux forces de l'ordre :

Pour effectuer cette démarche, il suffit de se présenter dans la brigade de gendarmerie ou le commissariat de votre choix avec une pièce d'identité et de donner la référence de demande Maprocuration (constituée d'un mélange de 6 chiffres et lettres) qui a été transmise par courriel. Il n'est pas nécessaire d'imprimer le message que vous avez reçu ou l'écran récapitulatif. La pièce d'identité du mandataire (celui qui va voter pour vous) n'est pas nécessaire. La suite est gérée par le service de la mairie qui vérifie les éléments transmis et envoie un accusé de réception de validation ou de refus au mandant.

En cas de maladie ou d'infirmités graves qui vous empêchent de vous déplacer, vous pouvez demander à ce qu'un personnel de police ou de gendarmerie se déplace chez vous pour établir la procuration. Cette demande de déplacement à domicile (ou dans un établissement spécialisé, par exemple un EHPAD) doit être formulée par écrit et accompagnée d'un certificat médical ou de tout autre justificatif attestant que vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer. Présentez au représentant des forces de l'ordre qui se présente à votre domicile la référence de votre demande de procuration (à 6 chiffres et lettres) que vous avez reçue par courrier électronique. Si vous n'avez pas réussi à saisir votre demande, il pourra vous aider à renseigner le formulaire de demande en ligne.

Comment ça marche ?



Centre des Impôts - Les horaires d'accueil changent

À compter du 1er janvier, les horaires d'accueil des particuliers au Centre des Impôts de Grenoble, rue Rhin et Danube, changent. Désormais, le public sera accueilli, sans rendez-vous, de 8h30 à 12h uniquement. L'après-midi sera réservé aux rendez-vous téléphoniques (à prendre sur le site internet www.impots.gouv.fr).



Mairie :

Jusqu'à nouvel ordre, l'accueil physique de la Mairie ne se fait plus que sur rendez-vous. L'accueil téléphonique est assuré comme suit :

Lundi, mardi et vendredi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h30.

04 76 68 07 33
mairie.ndmessage@wanadoo.fr
www.notredamedemesage.fr

Les Écoles

École Maternelle : 04 76 08 31 02
École élémentaire : 04 76 68 12 85

Gendarmerie : 17

Déchets :

Numéro vert concernant la collecte et la gestion des déchets :

0800 500 027
(Commande de bac pour les déchets ménagers, date de la collecte des encombrants, etc.)

Les déchèteries :

Péage du Vizille :
Rue du Maquis de l'Oisans, 38220 Vizille

Champ sur Drac :
Rue Léo Lagrange, 38560 Champ-sur-Drac

Vaulnaveys-Le-Haut :
D5E-38410 Vaulnaveys-le-Haut

Médical :

Pompiers : 18
Urgences : 112 depuis un portable

SAMU et Centre Anti-Poison : 15
(en cas d'urgence)

Urgences Médicales : 08 10 15 33 33

Pharmacie de garde :
Servigardes vous informe par téléphone :
08 25 74 20 30 (0,15€/minute)
www.servigardes.fr

Maison Médicale de garde de Vizille :
04 76 08 47 09

- Du lundi au vendredi : 20h-23h
- Le samedi : 14h-18h et 19h-23h
- Le dimanche : 9h-12h, 14h-18h et 20h-23h

Les accès directs sont déconseillés.
Il vaut mieux téléphoner avant de se déplacer.

Trésor Public :

Depuis le 1er janvier 2022, la Trésorerie de Vizille est fermée.

Pour le paiement de vos factures locales, adressez-vous à la Trésorerie de Vif.
Pour le paiement de vos impôts, adressez-vous au Centre des Impôts de Grenoble, rue Rhin et Danube.

Et pour le paiement de vos amendes et factures locales dotées d'un QR-Code, adressez-vous aux Tabac-Presses de Vizille.

Plus d'infos sur www.notredamedemesage.fr.

Eau :

Potable et Assainissement :
Coordonnées utiles à vos démarches :

- Problèmes techniques liés à l'eau potable (fuites, pression, travaux, qualité de l'eau...)
- Souscription d'abonnement, résiliation, facturation 04 57 04 07 77 ou www.eauxdegrenoblealpes.fr

Les abonnés à l'eau de Notre Dame de Mésage pourront se rendre aussi, s'ils le désirent, à l'accueil du secteur de Grenoble-Alpes Métropole situé 43 avenue du Maquis de l'Oisans à Pont de Claix (du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, le vendredi de 8h30 à 11h30).

- Problèmes techniques liés à l'assainissement : 0 800 500 048
- Astreinte eau potable et assainissement (soir et week-end et uniquement en cas de nécessité pour une intervention urgente) : 04 76 98 24 27

Voirie

Toutes les demandes liées à ce service doivent être faites auprès de Grenoble-Alpes Métropole au : 0 800 500 027 ou en ligne sur le site lametro.fr
Cette ligne est ouverte de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Pour trouver votre buraliste, flashez le QR CODE ci-contre :



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
Péage de Vizille	Fermé	12:30 - 17:30	12:30 - 17:30	12:30 - 17:30	09:00 - 12:00 13:00 - 17:30	09:00 - 12:00 13:00 - 17:30	PROXI
Champ-sur-Drac	09:00 - 12:00 13:30 - 17:30	13:15 - 17:30	09:00 - 12:00 13:30 - 17:30	13:15 - 17:30	09:00 - 12:00 13:30 - 17:30	09:00 - 12:00 13:30 - 17:30	PROXI +
Vaulnaveys-le-Haut	09:00 - 12:00 13:00 - 17:30	MAXI					

Dépôt légal 1^{er} trimestre 2022

- **Responsable de Publication :**
Jérôme BUISSON
- **Comité de rédaction :**
Commission Communication
- **Graphisme Mise en Page :** Lisa.mgm
- **Impression :** Mairie
- **Tirage :** 520 exemplaires



VOTRE PHOTO DE LA COMMUNE ICI ?

Envoyez-la par mail à :
communication@notredamedemesage.fr

Mairie - Ouverture au public

Jusqu'à nouvel ordre, l'accueil physique de la Mairie ne se fait plus que sur rendez-vous.

L'accueil téléphonique est assuré comme suit :

Lundi, mardi et vendredi
de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h30.

Mairie Notre-Dame-de-Mésage

Place de la Mairie
38220 Notre Dame de Mésage

Tél. 04 76 68 07 33

Mail : mairie.ndmesage@wanadoo.fr

Web : www.notredamedemesage.fr

Communication

Pour être mieux informés, rendez-vous sur le site www.notredamedemesage.fr

Et surtout, abonnez-vous à la lettre électronique mensuelle d'informations (newsletter).